

DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE VILLE, REJOIGNEZ VOTRE CONSEIL DE QUARTIER !

Roanne



Qui mieux que les habitants pour décider du futur de leur propre quartier ? Initiez des projets pour la ville de Roanne. Opposez vos avis, échangez vos idées. Soyez force de proposition : rejoignez l'un des huit conseils de quartier !

Nouveau mandat, nouvelle dynamique. Alors que la campagne de recrutement de futurs conseillers, encadrée par la municipalité, se poursuit avant l'installation de nouvelles tribunes à la rentrée 2020, (re)découvrez ce très bel outil de concertation qui favorise la démocratie de proximité. Vous saurez tout sur son organisation, son fonctionnement, son budget. Tous les riches projets livrés lors du dernier mandat. Et surtout, les modalités pour vous porter candidat !

Avec le soutien du service Vie des quartiers, participez à l'amélioration et à l'embellissement de votre quartier. Ouvrez avec les partenaires municipaux, en synergie avec les acteurs sociaux, pour transformer vos rues et animer vos secteurs respectifs.

Dans une cohabitation intergénérationnelle, venez vanter le vivre-ensemble pendant six ans. Pour le bien de la communauté !

Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page



Outils



QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE QUARTIER ?

Espace d'information réciproque, de débats et de réflexion nécessaires, le conseil de quartier se veut un relai entre les habitants d'un quartier et la municipalité. Ils sont au nombre de 8 sur la ville de Roanne, selon le découpage des quartiers historiques.

Son rôle ? Développer la participation citoyenne, mais surtout répondre aux besoins et attentes des habitants !

Ici, on consulte, on se concert, on donne des idées, on partage des avis. Naissent au sein de ce lieu de cohabitation intergénérationnelle des projets d'amélioration initiés par différents acteurs. Véritable lien

social, il encourage au civisme, à l'éco-citoyenneté et au respect des lois. Le conseil de quartier a la durée de vie d'un mandat municipal, soit six ans.

COMMENT EST-IL CONSTITUÉ ?

Le conseil de quartier accueille un collège d'habitants volontaires (entre 20 et 40, dès 16 ans), un collège d'habitants tirés au sort sur les listes électorales et des invités permanents représentant les associations du quartier. Il est animé par un président élu au sein du conseil, ainsi qu'un vice-président adjoint de la municipalité désigné par le maire. Le bureau est composé de conseillers volontaires. Une charte des quartiers édicte des règles de bienséance.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Obligation dans les villes de plus de 80 000 habitants, il découle à Roanne d'une volonté politique. Les conseillers se réunissent lors de trois à quatre séances plénières annuelles, qui reviennent notamment sur les travaux effectués par différentes commissions de travail. Comme le conseil municipal, les séances publiques favorisent la démocratie. Une fois par an, le maire assiste en alternance à une séance de chacun des conseils.

Les habitants peuvent assister aux séances plénières où des partenaires apportent également leur expertise, très formatrice pour tous. Une vraie synergie s'installe entre chaque acteur du conseil. Les groupes de travail, ou ateliers se constituent sur diverses thématiques d'intérêt général : voirie, urbanisme, environnement, sécurité routière, transports, animations du quartier... Habitants et services municipaux peuvent ponctuellement être associés afin de contribuer à la réflexion, la construction et la programmation des projets.

Ces ateliers autonomes se réunissent autant que nécessaire.

QUEL BUDGET POUR LE CONSEIL ?

Chaque conseil dispose d'une enveloppe annuelle de 4 000 €, prélevée sur le budget général de la Ville. Des budgets de voirie sont validés par ailleurs. Une enveloppe spécifique de 100 000 € par an est attribuée en alternance entre chaque conseil depuis 2018, pour un aménagement d'envergure. Ces dépenses sont validées par le vice-président et le service Vie des quartiers. Entièrement dédié aux conseils dont il est l'interlocuteur privilégié, ce dernier accompagne les conseillers dans le développement, la coordination, la mise en oeuvre (logistique, administrative) et l'animation de tous leurs projets.

Des projets pour tous les quartiers !

Nos conseils de quartier sont riches d'idées originales ! Focus sur quelques réalisations du dernier mandat.



Quartier Arsenal



Quartier Bords de Loire



Quartier Centre



Quartier Paris



Quartier Parc



Quartier Mâtel



Quartier Mulsant

Interview de Jean-Paul Mercier, président du conseil de quartier Bords de Loire de 2008 à 2018



Penser au bien de la
communauté

▼ Retrouvez l'interview de
Jean-Paul Mercier

Les conseils de quartier à la recherche de candidats !

*Alors que débute un nouveau mandat
municipal, les conseils de quartier recrutent
pour renouveler leurs acteurs et se donner une
nouvelle dynamique !*

*Envie de participer à la vie locale et associer vos
voisins aux projets de la municipalité ? Un seul
moyen d'intégrer votre conseil de quartier pour
débatte des sujets relatifs à la vie locale et faire
entendre votre voix !*

DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE QUARTIER !

Toute personne d'au moins 16 ans, résidente à

Roanne et inscrite sur les listes électorales, qui s'intéresse à la vie de son quartier, peut participer à cette campagne de recrutement. Attention, derniers jours ! Vous avez **jusqu'au vendredi 10 juillet** pour envoyer vos candidatures spontanées en mairie ou via **le formulaire d'inscription**.

Un dépouillement des réponses sera réalisé d'ici le 15 juillet. Les candidats retenus seront joints ensuite par téléphone.

En parallèle de ce collège composé d'habitants volontaires, un tirage au sort effectué par les vice-présidents de chaque structure le 8 juillet (ouvert au public sous couvert des conditions sanitaires liées au Covid-19) désignera le second groupe de Roannais qui composera vos conseils. Un courrier sera adressé aux tirés au sort, qui devront rendre réponse d'ici le 17 juillet (dépouillement réalisé d'ici le 21 juillet). Les nouveaux conseils de quartier seront installés dès la rentrée 2020.

Séances d'élections des présidents

- MERCREDI 16 SEPT. À 18H Conseil de quartier Clermont
 - MERCREDI 16 SEPT. À 19H Conseil de quartier Mulsant
 - MERCREDI 23 SEPT. À 18H Conseil de quartier de l'Arsenal
 - MERCREDI 23 SEPT. À 19H Conseil de quartier de Paris
 - MERCREDI 30 SEPT. À 18H Conseil de quartier Centre
 - MERCREDI 30 SEPT. À 19H Conseil de quartier Bords de Loire
 - MERCREDI 7 OCT. À 18H Conseil de quartier de Mâtel
 - MERCREDI 7 OCT. À 19H Conseil de quartier du Parc
-



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

